



Remboursement Prêt immobilier

Par **Simon Ratsami**, le **13/11/2017** à **21:19**

Bonjour,

L'hypothèse est la suivante : un prêt est garanti par une hypothèque conventionnelle et un privilège de prêteur de deniers.

L'emprunteur effectue des remboursements. Ces derniers réduisent-ils l'assiette de l'hypothèque ou du privilège de prêteur de deniers en premier ou proportionnellement ?

Je n'arrive pas à trouver de texte sur le sujet.

Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **14/11/2017** à **00:01**

Bonsoir,

Je ne comprends pas très bien car s'il y a un seul prêt, il ne peut y avoir 2 garanties quasi-identiques (l'IPPD coûtant moins cher que l'hypothèque).

D'autre part, la garantie couvre le montant prêté au départ mais personne n'intervient auprès du conservateur des hypothèques pour modifier le montant après les échéances.

De fait, cette garantie ne couvrirait que le restant dû si elle devait être mise en oeuvre.

Si votre question est relative à une possible nouvelle hypothèque, elle sera soumise à l'accord du premier inscrit.